

DIRECTION DU BUDGET

AGENCE POUR L'INFORMATIQUE  
FINANCIERE DE L'ETAT

TÉLÉDOC  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

- 3 OCT. 2018

LE MINISTRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

NOR CPAB1825250C  
N° interne DF-1BE-18-3739

*À l'attention de Mesdames et Messieurs  
les responsables de la fonction financière ministérielle,  
les directeurs des affaires financières  
et les responsables de programme*

**Objet : Opérations préalables à la bascule 2018-2019 et préparation des arrêtés de report sur 2019**

P.J. : 2 annexes

La présente circulaire, qui complète la circulaire relative aux dates limites de fin de gestion applicables à l'exercice 2018, a pour objectif de détailler le calendrier des **opérations préalables à la bascule des opérations non soldées en fin d'année 2018<sup>1</sup>** ainsi que les actions nécessaires à la **préparation des arrêtés de report de crédits**. Elle précise également les modalités de suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement.

Dans la perspective des reports de crédits de 2018 sur 2019, la présente circulaire détaille, pour chacun des acteurs concernés (ministères, direction du budget, départements de contrôle budgétaire au sein des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel, agence pour l'informatique financière de l'État), le calendrier des actions à conduire.

## **A. Calendrier des opérations réalisées par les ministères**

### *a. Débloccage des crédits*

Les gestionnaires veilleront à procéder aux **débloccages de la totalité des crédits qu'ils avaient bloqués** et qui sont éligibles aux reports (blocages pour aléas de gestion, blocages pour régie d'avance) **au plus tard le lundi 31 décembre 2018<sup>2</sup>**.

<sup>1</sup> Sous Chorus, ces opérations, qui désignent l'ensemble des travaux nécessaires au bon déroulement de la bascule sur la gestion 2019 des opérations non soldées en fin d'année 2018, sont aussi qualifiées de « traitements de fin de gestion » (TFG). Selon le cas, ces travaux peuvent être automatiques ou comporter des tâches manuelles à la charge des différents acteurs (notamment ministères, contrôleurs budgétaires, AIFE).

<sup>2</sup> à l'exception, en cas d'organisation spécifique convenue avec le CBCM, des éventuels blocages réalisés par le ministère à la suite de retraits d'AE d'années antérieures non réutilisables (application de la circulaire du 16 juillet 2014 sur la maîtrise des retraits d'engagements d'années antérieures).

Diffusion générale

Cette action est nécessaire en vue de la détermination du montant disponible au report pour chaque programme. **Le non-respect de cette consigne fait peser un important risque d'erreur sur la campagne de reports.**

En revanche, il n'est pas nécessaire de remonter les crédits sans emploi au niveau du programme dans Chorus.

*b. Saisie dans Chorus des règles de changement d'imputation budgétaire*

En cas de changement d'imputation des opérations non soldées en fin d'année sur la gestion suivante, ces règles consistent à préciser les nouvelles imputations.

Elles visent en particulier à définir, en cas de suppression ou de modification d'un axe d'imputation budgétaire à compter de 2019, le ou les axes devant être utilisés pour recueillir les opérations non soldées.

Les opérations de changement d'imputation budgétaire à la charge des ministères ont pour effet de modifier un ou plusieurs des axes suivants :

- l'activité du référentiel de programmation : programme de financement de type ACT dans Chorus ;
- la destination de la dépense (action et/ou sous-action, programme en cas d'évolution de la maquette budgétaire) : domaine fonctionnel dans Chorus ;
- le cadre de gestion (UO, et éventuellement BOP voire programme en cas d'évolution de la maquette budgétaire) : centre financier dans Chorus.

Il est rappelé que conformément à la circulaire DF-1BLF-18-3335 du 12 juin 2018 relative à l'élaboration des nomenclatures des dépenses budgétaires pour 2019, les différentes nomenclatures budgétaires citées ci-dessus font l'objet de procédure de transmission voire d'approbation auprès de la direction du budget :

- la nomenclature par destination revêtue de l'avis du CBCM a déjà été transmise par les ministères et intégrée dans Farandole par la direction du budget, permettant le chargement dans Chorus des domaines fonctionnels 2019 ;
- la nomenclature par activité applicable en 2019 doit avoir été transmise au CBCM à la direction du budget **au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2018** (bureau 2REC et bureau sectoriel concerné) ;
- la nomenclature du cadre de la gestion (BOP-UO) applicable en 2019, doit également avoir été finalisée et transmise à la direction du budget **au plus tard pour le 1<sup>er</sup> octobre 2018**.

Les gestionnaires devront **saisir leurs règles, en particulier celles de changement de périmètre ministériel, dès que possible et avant le 14 décembre 2018**. En effet, la bascule des dossiers débutant dès le 2 janvier 2019, ces règles devront avoir été vérifiées par l'AIFE dans Chorus afin d'être effectives dès cette date. **Seuls les changements de maquette intervenus par amendement au cours de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2019** au Parlement pourront justifier un changement de périmètre postérieur. Ces derniers devront alors être effectués **au plus tard le 8 janvier 2019, et en concertation avec l'AIFE**. Aucune règle de changement relative à ces axes ne devra être saisie dans Chorus à une date ultérieure.

Les dossiers pris en compte au titre de 2018 et liés aux opérations dont le règlement doit intervenir dès les premiers jours de la gestion 2019 devront être basculés en priorité. S'ils sont concernés par un changement d'imputation budgétaire, la saisie des règles de changement budgétaire correspondantes devra avoir été effectuée préalablement. **Les engagements juridiques antérieurs à 2019 concernés pourront ainsi être basculés sur 2019 dès le 2 janvier 2019** et faire l'objet de paiements ce même jour.

*c. Gestion des tranches fonctionnelles des opérations d'investissement*

La préparation de la bascule des tranches fonctionnelles doit faire l'objet d'une attention particulière :

- les gestionnaires veilleront à vérifier, au plus tard le lundi 31 décembre 2018, les dates de fin de validité des tranches fonctionnelles (TF) :
  - pour toute TF ne devant plus faire l'objet d'aucun engagement ni paiement à partir de 2019, la date de fin de validité doit être fixée au 31 décembre 2018, dans la perspective de la clôture de la TF et du dégagement de ses crédits résiduels par l'AIFE ;
  - pour toute TF dont le report des AE affectées non engagées est souhaité<sup>3</sup> sur 2019, la date de fin de validité devra être postérieure à la date limite des reports (31 mars 2019), et établie de manière à permettre l'achèvement des opérations de dépense relatives à cette TF avant sa clôture. Pour ces TF, les dates de fin de validité sur 2018 devront être modifiées<sup>4</sup> par les gestionnaires ;
- toute règle de bascule d'une tranche fonctionnelle d'un programme vers un autre programme doit faire l'objet d'une **demande de dérogation soumise par les gestionnaires à l'avis du département du contrôle budgétaire compétent avant le vendredi 14 décembre 2018** ; aucune demande de dérogation ne sera examinée après cette date. Le respect de cette échéance est essentiel pour maintenir l'avancement d'un calendrier anticipé des reports d'AE affectées non engagées, comme initié en 2017.

De telles règles de bascule, qui se traduiront par une demande de reports croisés, doivent notamment respecter les dispositions de l'article 15 de la LOLF.

<sup>3</sup> Conformément aux dispositions de la Lolf et de l'article 158 du décret GBCP

<sup>4</sup> Il est rappelé que les crédits affectés non engagés sur les TF ayant une date de fin de validité sur 2018 ne sont pas reportés ; ils sont dégagés automatiquement.

*d. Suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement*

L'annexe II à la circulaire IBLF-18-3339 du 27 juillet 2018 relative à la préparation du projet de loi de finances pour 2019 et aux annexes générales jaunes demande notamment de signaler les fonds de concours ou attributions de produit que les ministères projettent de supprimer ou de regrouper à compter de 2019.

Les gestionnaires devront, pour ce faire, examiner la liste (annexe 2) des fonds pour lesquels aucune recette n'a été constatée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- sauf avis contraire dûment justifié, les fonds n'ayant fait l'objet d'aucune recette depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 seront automatiquement supprimés, sauf en cas de restes à payer sur les fonds ;
- sur les autres fonds de la liste (fonds ayant fait l'objet d'encaissements en 2016 mais pas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017), les gestionnaires proposeront des suppressions après s'être assurés qu'il ne subsiste aucun titre de perception non soldé sur ces fonds<sup>5</sup>.

Par ailleurs, les gestionnaires sont invités à formuler toute autre proposition de regroupement ou de suppression de fonds (fonds au rendement peu significatif, objets redondants, attributions de produits instituées en application d'un même décret...).

Cette opération de rationalisation du répertoire des fonds de concours et attributions de produits devant impérativement être achevée avant le démarrage de la gestion 2019, **les gestionnaires veilleront à retourner l'annexe jointe accompagnée de leurs observations avant le vendredi 12 octobre 2018** au bureau 1BE ([sylviane.mazzetta@finances.gouv.fr](mailto:sylviane.mazzetta@finances.gouv.fr), et en copie à [nicolas.lagarde@finances.gouv.fr](mailto:nicolas.lagarde@finances.gouv.fr) ; [baptiste.quero@finances.gouv.fr](mailto:baptiste.quero@finances.gouv.fr)).

**B. Calendrier des opérations réalisées par les départements de contrôle budgétaire**

Comme l'année dernière, les départements du contrôle budgétaire **ne devront pas procéder le dernier jour de la gestion au dégel des crédits gelés résiduels et au déblocage des crédits bloqués par eux-mêmes**. La direction du budget se chargera en début d'année 2019, en lien avec l'AIFE, de l'identification des crédits éligibles au report. Seuls les éventuels cas particuliers devront être signalés au bureau 1BE.

**Les départements du contrôle budgétaire transmettent, pour information, au bureau 1BE** ([1be-execution@finances.gouv.fr](mailto:1be-execution@finances.gouv.fr); [nicolas.lagarde@finances.gouv.fr](mailto:nicolas.lagarde@finances.gouv.fr) et [baptiste.quero@finances.gouv.fr](mailto:baptiste.quero@finances.gouv.fr)) **leur avis sur les demandes de bascule de tranche fonctionnelle d'un programme vers un autre programme avant le 31 décembre 2018**.

---

<sup>5</sup> Dans l'hypothèse où le fonds à supprimer a fait l'objet d'ouverture d'AE préalables sur convention, non couvertes par des CP à la date de la suppression, il est rappelé que les éventuels engagements de tiers résiduels au titre de ce fonds doivent faire l'objet d'un retrait, et que les AE préalables excédentaires n'ont pas vocation à être reportées.

### **C. Calendrier des opérations réalisées par l'AIFE**

#### ***a. Clôture automatique des réservations de crédits (AE)***

Les réservations de crédits<sup>6</sup> sur tranche fonctionnelle et hors tranche fonctionnelle seront clôturées automatiquement en fin de gestion 2018. L'AIFE procédera ainsi aux **annulations de ces réservations de crédits le mercredi 26 décembre 2018**.

À l'issue de ce traitement, les autorisations d'engagement correspondantes seront restituées sur l'UO d'imputation de ces réservations de crédits ou sur leur tranche fonctionnelle s'agissant des réservations de crédits sur tranche fonctionnelle. Il ne sera donc plus possible d'imputer des engagements sur réservation de crédits à compter du lundi 24 décembre 2018.

La consommation des autorisations d'engagement restera quant à elle inchangée après ce traitement<sup>7</sup>.

#### ***b. Saisie des règles de changement de fonds de concours et d'attribution de produits***

**Avant le 31 décembre 2018**, l'AIFE intégrera dans Chorus les règles de **changement de fonds de concours et d'attributions de produits<sup>8</sup>** lorsque les évolutions de cette nomenclature arrêtée par la direction du budget le justifieront (en particulier lors de la fusion éventuelle de deux fonds de concours ou de deux attributions de produits).

Les crédits de fonds de concours non consommés au 31 décembre 2018 sont reportés de droit en 2019 et n'entrent pas en compte dans l'appréciation du respect du plafond de 3 % prévu à l'article 15 de la LOLF. En revanche, conformément aux dispositions de la LOLF, les crédits d'attributions de produits non consommés au 31 décembre 2018 sont soumis aux mêmes règles de reports que les autres crédits, en particulier en matière de plafonnement.

Les reports de crédits de fonds de concours prendront en compte les règles de changement de fonds de concours (reports croisés). Les annulations de crédits de fonds de concours sur 2018 et les ouvertures correspondantes sur 2019 seront détaillées fonds par fonds dans Chorus. En revanche, les reports de crédits relatifs aux attributions de produits resteront globalisés avec les reports des crédits autres que de fonds de concours.

#### ***c. Intégration des mouvements Farandole dans Chorus***

Les mouvements de crédits issus du système Farandole, relatifs à la gestion 2018 et publiés après le 31 décembre 2018, seront intégrés dans Chorus dans les meilleurs délais, en principe le lendemain de leur publication.

Ces mouvements sont liés :

- soit à des annulations de crédits disponibles et reportés sur 2019 (arrêtés publiés au plus tard le 31 mars 2019) ;

---

<sup>6</sup> La réservation de crédits désigne une opération de gestion qui permet d'identifier, au sein d'une enveloppe globale d'AE, une sous-enveloppe pour un projet particulier. Cette opération ne donne lieu à aucune consommation de crédits.

<sup>7</sup> S'agissant des AE destinées à l'intégration des engagements non soldés du BAPOIA sur les programmes 623 et 624, leur clôture sera également effectuée le 26 décembre ; cette clôture rendra les éventuels crédits d'AE non utilisés indisponibles pour la gestion courante.

<sup>8</sup> Ces règles consistent à déterminer le fonds destinataire des recettes constatées en n+1 sur un fonds supprimé en n.

- soit à des annulations de crédits disponibles au titre de la régularisation de certains rattachements de fonds de concours excédentaires au regard des recouvrements, qui pourraient intervenir dans les premiers jours de janvier 2019<sup>9</sup>.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, les crédits disponibles et non annulés sur la gestion 2018 auront vocation à être annulés en loi de règlement.

*d. Report des AE affectées non engagées sur tranche fonctionnelle de la gestion 2018 sur la gestion 2019*

Conformément à la demande qui lui sera adressée par la direction du budget, et après la signature des arrêtés de report correspondants, l'AIFE procédera à la bascule des AE affectées non engagées des tranches fonctionnelles de la gestion 2018 sur la gestion 2019 dans le cadre des reports de crédits de 2018 sur 2019. La date de fin de validité des TF sur lesquelles plus aucun engagement ni paiement n'est attendu est fixée au 31 décembre 2018.

Pour réaliser au plus tôt la bascule des AE affectées non engagées concernées sur 2018 et simplifier la gestion des TF concernées en début d'année, les reports correspondants seront traités en 2019 de manière anticipée, comme en 2018, au cours du mois de janvier. **Le maintien de ce calendrier avancé de report des TF implique désormais que les ministères disposent d'un temps très limité de vérification du statut de certaines TF qu'il convient d'anticiper.** La circulaire relative aux reports de crédits de 2018 sur 2019 en précisera les conditions de mise en œuvre.

#### **D. Mise en place de la gestion 2019**

Les instructions concernant l'encadrement de la gestion anticipée données par la circulaire du 17 octobre 2013 relative à la mise en place de la gestion 2014 sont reconduites en 2019<sup>10</sup>.

La Directrice du Budget



**Amélie VERDIER**

La Directrice de l'Agence pour l'Informatique  
Financière de l'État



<sup>9</sup> En particulier, des annulations en AE sont susceptibles d'intervenir sur les fonds de concours antérieurs à 2016 susceptibles de donner lieu à ouverture d'AE préalables, lorsque des titres antérieurs à 2016 sur ces fonds, ayant donné lieu à ouverture d'AE, font l'objet d'une réduction.

<sup>10</sup>[https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance\\_publique/files/files/circulaires/circulaires/2013/1BE-13-3302.pdf](https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/circulaires/circulaires/2013/1BE-13-3302.pdf)

## Annexe 1 : Calendrier

1er janvier		
Action	Acteur concerné	Calendrier
Déblocage des crédits ( hors retraits AE années antérieures )	Ministères	jusqu'au 31 décembre 2018
Saisie des règles de changement budgétaires (y.c changement d'activité)	Ministères	Cas général : avant le 14 décembre 2018
		Cas particulier : jusqu'au 8 janvier 2019 pour un changement de maquette introduit par amendement au PLF 2019
Vérification des dates de fin de validité des tranches fonctionnelles	Ministères	jusqu'au 31 décembre 2018
Demande de suppression des fonds de concours et attributions de produits inactifs ou de faible rendement	Ministères	jusqu'au 12 octobre 2018
Demande de reports croisés pour les tranches fonctionnelles	Ministères	jusqu'au 14 décembre 2018
Clôture automatique des réservations de crédits de gestion courante *	AIFE	le 26 décembre 2018
Saisie des règles de changement de fonds de concours et d'attribution de produits	AIFE	jusqu'au 31 décembre 2018
Intégration des mouvements Farandole	AIFE	jusqu'au 31 mars 2019
Bascule des dossiers vivants	Ministères / AIFE	à partir du 2 janvier 2019
Bascule des tranches fonctionnelles	AIFE	Au plus tard le 31 janvier 2019 (calendrier anticipé reconduit cette année)

\* Par conséquent, les engagements juridiques sur réservations de crédits devront impérativement être réalisés au plus tard le 24 décembre 2018

## Annexe 2 : Liste des fonds de concours et attributions de produits à examiner en vue de leur suppression

Ministère	Programme	Fonds 2018	Intitulé 2018	CP du 1/1/2017 au 18/9/2018	CP 2016	Suppression automatique	Suppression souhaitée par le gestionnaire
Action et comptes publics	218	1-1-00233	Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire	-	122 860	Non	A décider
Agriculture et alimentation	215	1-1-00123	participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)	-	1 335 000	Non	A décider
Agriculture et alimentation	149	1-1-00975	contribution de l'Union européenne à la mise en oeuvre du système de surveillance des navires de pêche par satellite et aux autres dépenses de contrôle des pêches (P149)	-	-	Oui	Suppression auto
Agriculture et alimentation	149	1-1-00988	contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en oeuvre des fonds structurels de la pêche (P 149)	-	-	Oui	Suppression auto
Armées	212	1-3-00199	participations diverses d'outre-mer aux dépenses d'infrastructure et de dépollution (investissement - AE préalable)	-	-	Oui	Suppression auto
Armées	146	2-2-00697	remboursement des frais de contrôles effectués pour la délivrance des certificats de navigabilité et de limitation des nuisances en métropole	-	1 296 235	Non	A décider
Armées	144	2-3-00577	produit des prestations de service assurées par la Défense dans le cadre d'activités d'exportation au profit de gouvernements étrangers	-	33 674	Non	A décider
Cohésion des territoires	112	1-1-00913	contribution du FEDER à une mission de suivi et d'expertise dans le cadre du programme national d'assistance technique	-	316 056	Non	A décider
Cohésion des territoires	177	1-2-00196	Produits des dons et legs pour le financement d'actions de prévention de l'exclusion et de l'inclusion sociale	-	-	Oui	Suppression auto
Cohésion des territoires	112	1-2-00320	Cofinancement d'un projet informatique CGET-OFII	-	50 000	Non	A décider
Cohésion des territoires	112	1-2-00340	Participation de la Caisse des dépôts et consignations au projet métropolitain Aix Marseille Provence	-	100 000	Non	A décider
Cohésion des territoires	135	1-2-00351	Investissement d'avenir : dotations de la Caisse des dépôts et des consignations au titre des projets de transition numérique de l'Etat et de modernisation de l'action publique, pilotés par le ministère du logement	-	614 000	Non	A décider
Culture	224	1-1-00966	participation de la Commission européenne à la constitution d'un portail archivistique européen	-	36 812	Non	A décider
Culture	224	1-1-00976	participation communautaire aux projets, études et campagnes initiés ou soutenus par le ministère de la culture et de la communication	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	175	1-2-00427	participation du Centre des monuments nationaux aux travaux d'entretien et de restauration des immeubles et objets mobiliers appartenant à l'Etat et classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (investissement - AE préalable)	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	175	1-2-00860	participation financière à une opération d'investissement (AE préalable)	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	175	1-3-00334	Participations diverses à des opérations d'entretien et de restauration de biens mobiliers ou immobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques (étranger et outre-mer AE préalable)	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	334	2-2-00174	produit des cessions de biens mobiliers (programme 334)	-	-	Oui	Suppression auto
Culture	186	2-2-00273	valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication	-	-	Oui	Suppression auto
Économie et finances	134	1-1-00943	participation de la Commission européenne aux actions communes	-	-	Oui	Suppression auto
Économie et finances	134	2-2-00202	rémunération de prestations fournies par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	-	-	Oui	Suppression auto
Économie et finances	134	2-3-00235	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en outre-mer	-	-	Oui	Suppression auto
Économie et finances	134	2-3-00436	rémunérations de prestations fournies par la DGCCRF (outre-mer, étranger, Europe hors crédits communautaires)	-	11 394	Non	A décider
Éducation nationale	163	1-1-00411	participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative	-	-	Oui	Suppression auto
Éducation nationale	214	1-2-00033	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses de recrutement et de formation (programme 214 titre 2)	-	1 023 006	Non	A décider
Éducation nationale	230	1-2-00323	MENESR - FIPHP - rémunération des personnels accompagnants des agents en situation de handicap, CDI	-	1 018 006	Non	A décider
Éducation nationale	214	1-3-00189	participations à des dépenses d'investissement - AE préalable (outre-mer, étranger, hors crédits communautaires)	-	-	Oui	Suppression auto
Enseignement supérieur, recherche et innov	150	1-1-00091	participations du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (CP sur AE préalable)	-	663 176	Non	A décider
Enseignement supérieur, recherche et innov	150	1-1-00094	participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (programmation 2000-2006 - rattachement en CP uniquement)	-	-	Oui	Suppression auto
Enseignement supérieur, recherche et innov	172	1-1-00330	NCP Academy	-	12 658	Non	A décider
Enseignement supérieur, recherche et innov	150	1-2-00365	Financement de la mise en sécurité de l'immobilier des établissements d'enseignement supérieur	-	37 413	Non	A décider
Enseignement supérieur, recherche et innov	150	1-2-00511	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux actions de recrutement, de formation et d'intégration (programme 150)	-	-	Oui	Suppression auto
Enseignement supérieur, recherche et innov	150	1-2-00532	Investissement d'avenir : Ville de demain (AE préalable) P150	-	-	Oui	Suppression auto
Europe et affaires étrangères	151	1-1-00333	Remboursement par les fonds européens des dépenses de personnel liées à la politique des visas	-	-	Oui	Suppression auto
Europe et affaires étrangères	209	1-1-00338	Partenariat de gestion avec la commission européenne pour l'Année européenne pour le développement	-	-	Oui	Suppression auto
Europe et affaires étrangères	105	1-2-00924	Dons, legs et donations provenant de tiers situés en métropole	-	7 370	Non	A décider
Intérieur	303	1-1-00326	Cofinancement par le FER des actions menées par le programme 303	-	2 534 481	Non	A décider
Intérieur	104	1-1-00327	Cofinancement par le FER des actions menées par le programme 104	-	46 458	Non	A décider
Intérieur	303	1-1-00328	Cofinancement par le FEI des actions menées par le programme 303	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	104	1-1-00329	Cofinancement par le FEI des actions menées par le programme 104	-	3 056 383	Non	A décider
Intérieur	161	1-1-00497	participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile (programme 161)	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	307	1-2-00197	participation des agences de rénovation urbaine et de cohésion sociale aux frais engagés par le ministère dans le concours apporté à leur action	-	14 350	Non	A décider
Intérieur	307	1-2-00269	participations au financement des actions interministérielles de l'Etat territorial	-	100 000	Non	A décider
Intérieur	152	1-2-00445	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique (P152)	-	99 500	Non	A décider
Intérieur	307	1-2-00468	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique (P307)	-	1 180 000	Non	A décider
Intérieur	104	1-2-00877	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indument perçues au titre du FAM	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	303	1-2-00878	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du FAM	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	303	1-2-00879	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du FSJ	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	104	1-2-00881	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indument perçues au titre du FER	-	145 731	Non	A décider
Intérieur	216	1-3-00782	participations des gouvernements étrangers au financement des coûts d'installation et d'utilisation du système d'information Schengen	-	-	Oui	Suppression auto
Intérieur	216	2-2-00256	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (titre 2)	-	-	Oui	Suppression auto

Ministère	Programme	Fonds 2018	Intitulé 2018	CP du 1/1/2017 au 18/9/2018	CP 2016	Suppression automatique	Suppression souhaitée par le gestionnaire
Justice	166	1-1-00894	participation de la Commission européenne au financement des projets initiés par les services judiciaires.	-	15 010	Non	A décider
Justice	166	1-2-00317	participation au fonctionnement de la juridiction unifiée des brevets	-	-	Oui	Suppression auto
Justice	310	1-3-00179	participation des Etats étrangers aux projets initiés par l'administration centrale	-	-	Oui	Suppression auto
Justice	166	2-3-00169	valorisation internationale du patrimoine immatériel des services judiciaires.	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	333	1-1-00129	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique (programme 333)	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	333	1-1-00231	participation du FEDER ou du FEP aux dépenses d'assistance technique (programme 333)	-	27 744	Non	A décider
Services du Premier ministre	137	1-1-00414	concours du Fonds social européen aux actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	129	1-1-00443	Financement de l'adaptation du projet France connect au règlement e-IDAS	-	100 000	Non	A décider
Services du Premier ministre	623	1-2-00393	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	-	451 250	Non	A décider
Services du Premier ministre	157	1-2-00413	Legs et donations (P157)	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	129	1-2-00523	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures d'insertion dans les services du Premier ministre.	-	93 190	Non	A décider
Services du Premier ministre	129	1-2-00544	Financement des contre-expertises du SGPI	-	-	Oui	Suppression auto
Services du Premier ministre	308	2-2-00721	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux autorités administratives indépendantes	-	2 000	Non	A décider
Services du Premier ministre	308	2-2-00798	recettes provenant des cessions de publications, de travaux et d'études ainsi que des prestations informatiques et télématiques réalisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.	-	-	Oui	Suppression auto
Solidarités et santé	204	1-2-00335	Contributions privées à la politique d'offre de soins des ministères sociaux	-	-	Oui	Suppression auto
Solidarités et santé	204	1-2-00473	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique (P204)	-	545 100	Non	A décider
Sports	219	1-2-00401	participations diverses à des opérations d'investissement dans le domaine du sport (AE préalables - programme sport - métropole)	-	304 898	Non	A décider
Sports	219	1-2-00425	contribution à la restructuration du réseau des opérateurs du ministère chargé des sports par les CREPS affectés par une mesure de dissolution .	-	21 195	Non	A décider
Sports	219	1-3-00182	participations diverses à des opérations d'investissement dans le domaine du sport (AE préalables - programme sport - outre-mer)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	1-1-00095	Participation de l'Union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalables)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	113	1-1-00822	participation du FEDER aux actions de protection de la nature et de l'environnement (rattachement en AE-CP)	-	94 142	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	159	1-1-00919	cofinancements communautaires de projets visant la mise en place ou la modernisation d'outils informatiques, la réalisation d'études, de recherches et de statistiques	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	190	1-1-00936	participation de la Commission européenne au financement de projets Era-net	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	205	1-1-00989	contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en oeuvre des fonds structurels de la pêche P205	-	53 861	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	203	1-2-00151	participations à l'aménagement, l'adaptation et la construction d'installations portuaires (AE préalables).	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	1-2-00157	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports - opérations engagées avant le 31 décembre 2005 (CP uniquement).	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	113	1-2-00165	participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral (CP uniquement)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	181	1-2-00207	participation de l'ADEME au versement de subventions pour des opérations d'isolation acoustique	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	181	1-2-00225	contribution au financement des travaux de renforcement des digues de protection de Toulouse	-	158 505	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	181	1-2-00302	Contribution du fonds de prévention des risques naturels majeurs, régi par l'article L561-3 du code de l'environnement, aux dépenses de prévention des risques naturels et des risques hydrauliques engagées par l'Etat	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	217	1-2-00305	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	217	1-2-00547	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique P217 (dépenses de personnel)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	205	1-2-00788	participation des armateurs au financement des dispositifs sociaux à destination des marins.	-	83 482	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	181	1-2-00820	participations aux études, acquisitions et travaux d'équipement relatifs à la protection de la nature, à la prévention et à la lutte contre les pollutions ainsi qu'à la gestion des milieux naturels (rattachement en CP uniquement)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	614	1-2-00991	Participation à des enquêtes de sécurité aérienne	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	113	1-3-00549	Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	217	1-3-00550	Contributions internationales aux dépenses de personnel du CAR SPAW	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	217	2-2-00312	contributions aux dépenses de personnel pour la réalisation de travaux, prestations ou services consécutives à la vente de publications, de documents divers, d'espaces publicitaires et de l'organisation ou la participation à des colloques, conférences, séminaires, salons et locations de salles ou d'espaces	-	395	Non	A décider
Transition écologique et solidaire	190	2-2-00410	remboursement par les organismes ou personnes publics ou privés métropolitains des dépenses consécutives à l'utilisation du matériel de lutte contre les pollutions marines (stock national Polimar)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	205	2-2-00486	remboursement par les organismes ou personnes publics ou privés métropolitains des dépenses consécutives à l'utilisation du matériel de lutte contre les pollutions marines (stock national Polimar)	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	2-2-00625	rémunération de prestations au titre de travaux d'entretien et de dépenses d'exploitation dans les ports maritimes civils	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	203	2-2-00645	produit des cessions de matériel et de fournitures de prestations destinées à des travaux d'entretien exécutés par le Centre d'études techniques maritimes	-	-	Oui	Suppression auto
Transition écologique et solidaire	217	2-3-00310	contributions aux dépenses de personnel pour la réalisation de travaux, prestations ou services ( outre mer)	-	-	Oui	Suppression auto
Travail	103	1-1-00079	contribution du FSE à l'amélioration de l'accès des actifs à la qualification	-	1 953	Non	A décider
Travail	102	1-1-00087	concours du FSE à l'insertion par l'activité économique	-	24 888 850	Non	A décider
Travail	102	1-1-00854	concours du Fonds social européen à la mise en oeuvre de parcours pour les publics fragiles dont celui des jeunes en contrat d'autonomie	-	-	Oui	Suppression auto
Travail	102	1-2-00350	Investissement d'avenir : transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	-	390 000	Non	A décider
Travail	155	1-2-00457	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique (P155)	-	353 000	Non	A décider
Travail	103	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences	-	-	Oui	Suppression auto
Travail	103	1-2-00844	remboursement par les bénéficiaires des sommes indûment perçues au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	-	-	Oui	Suppression auto
Travail	155	1-2-00862	remboursements par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre des Fonds structurels européens	-	-	Oui	Suppression auto